

Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU)

*Europe Best*

*Sector*

Emis par CODEIS Securities S.A.



# Sommaire

<b>Focus sur l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Index)</b>	<b>6</b>
L'indice en bref	6
Détail du processus de sélection	7
<b>Evolution et composition de l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Index)</b>	<b>8</b>
Evolution des indices Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Index) et Euro Stoxx 50® (Price Return) sur les dernières années	8
Zoom sur la performance et la volatilité à 1 an des indices Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Index) et Euro Stoxx 50® (Price Index)	8
Un indice diversifié d'un point de vue sectoriel et géographique	9
<b>Remboursement à l'échéance</b>	<b>10</b>
Illustrations fictives	11
Focus sur le mécanisme de calcul de la moyenne des performances de l'indice	11
<b>Principaux risques de Delta Lloyd Codeis Securities S.A. (LU) Europe Best Sector</b>	<b>12</b>
Double risque de crédit et impacts	12
Risque de rendement	13
Risque de fluctuation du prix	13
Risque de liquidité	13
Risque lié à l'indice	13
<b>Caractéristiques techniques</b>	<b>14</b>
Zoom sur l'Emetteur CODEIS Securities S.A., société de droit luxembourgeois	14
Principales caractéristiques financières	16
<b>Avis important</b>	<b>17</b>



# Introduction

- Placement d'une durée de 10 ans.
- Performance liée à celle de l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Index)<sup>1</sup>, sans limite à la hausse.  
Vous ne bénéficiez pas des dividendes des actions composant l'indice.
- A l'échéance, vous avez droit :
  - au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais<sup>2</sup>) ET à une plus-value brute<sup>3</sup> unique équivalente à 100% de la moyenne des performances de l'indice depuis le lancement du placement observées chaque année pendant la durée du placement<sup>4</sup>, si cette moyenne est positive ;
  - au remboursement de 100% de votre capital initial (hors frais<sup>2</sup>), si la moyenne des performances précitée est négative ou nulle.
- Vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital initial et à cette éventuelle plus-value sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de Delta Lloyd Bank S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.<sup>5</sup>
- Exposition du capital à 100% en dépôt auprès de Delta Lloyd Bank S.A.

## Public cible

Cet instrument complexe s'adresse aux clients Premium et Nagelmackers de Delta Lloyd Bank S.A. (FSMA 025573 A) qui possèdent suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre les caractéristiques de Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector et qui disposent d'un profil d'investisseur permettant cet investissement (voir page 16). De plus, Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector est réservé aux clients Premium et Nagelmackers tels que définis dans le Règlement 'Offre de produits et services' disponible sur [deltalloydbank.be/reglements](http://deltalloydbank.be/reglements) et dans toutes les agences Delta Lloyd Bank S.A.

## Nature de l'investissement

Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector est un titre de créance structuré émis par CODEIS Securities S.A. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à :

- vous rembourser à l'échéance 100% du capital investi (hors frais<sup>2</sup>) ;
- vous faire bénéficier d'une éventuelle plus-value brute<sup>3</sup> unique liée à la performance de l'indice (voir page 10).  
Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de Delta Lloyd Bank S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.<sup>5</sup>

Afin de remplir ses obligations, CODEIS Securities S.A. effectue :

- d'une part, un **dépôt** auprès de Delta Lloyd Bank S.A. en vue de permettre le remboursement du capital à l'échéance et,
- d'autre part, un **swap** (un contrat d'échange financier offrant le moteur de performance) auprès de Société Générale en vue de donner droit, en plus du remboursement du capital, à la plus-value potentielle liée à la performance de l'indice.

En conséquence

- En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Emetteur CODEIS Securities S.A., de Société Générale ou de Delta Lloyd Bank S.A., vous risquez de ne pas percevoir les sommes auxquelles vous auriez droit et de perdre le capital que vous avez investi ou une partie de celui-ci.
- Vous êtes par ailleurs soumis à un risque de crédit complémentaire sur Société Générale au titre du swap. La faillite ou le défaut de paiement de l'Emetteur CODEIS Securities S.A. ou de Société Générale est ainsi susceptible d'affecter, le cas échéant, la plus-value potentielle payable à l'échéance. Pour plus d'informations, consultez le paragraphe 'Double risque de crédit et impacts' en page 12 ainsi que les caractéristiques techniques de CODEIS Securities S.A. en page 14.

<sup>1</sup> Indice composé de 30 actions européennes issues principalement des 4 secteurs présentant le meilleur potentiel de croissance, et sélectionnées notamment sur la base d'une analyse de risques. Pour plus d'informations sur le processus de sélection des actions, référez-vous aux pages 6 et 7.

<sup>2</sup> Frais d'entrée de 2% maximum.

<sup>3</sup> Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 25% (sauf modification légale).

<sup>4</sup> Dates des observations annuelles renseignées à la page 16.

<sup>5</sup> CODEIS Securities S.A. est une société de droit luxembourgeois. Pour plus d'informations, rendez-vous en page 14.

# Focus sur l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Index)

Dans un contexte économique encore perturbé, les investisseurs sont plus que jamais à la recherche de stabilité et sont enclins à se tourner vers les secteurs ayant les capacités de répondre aux nouveaux défis économiques.

On distingue généralement 4 cycles économiques : expansion, crise, récession, reprise. La performance de chaque secteur dépendant du cycle dans lequel se trouve son activité et de l'environnement macroéconomique, tous les secteurs ne performant pas de la même manière au même moment. Une stratégie d'investissement visant à identifier les secteurs les plus prometteurs est donc potentiellement un puissant moteur de surperformance.

L'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 offre une exposition à un portefeuille de 30 actions européennes issues principalement des 4 secteurs présentant le meilleur potentiel de croissance parmi les 10 secteurs suivants : Matériaux de base, Communications, Consommation cyclique, Consommation non cyclique, Services aux collectivités, Energie, Sociétés financières, Industries, Technologie et Diversifié.

Les actions sont ensuite sélectionnées sur la base d'une analyse de risques visant à réduire la volatilité du portefeuille.

## L'indice en bref

Un investissement à double focus : exposition aux secteurs les plus porteurs et objectif de réduction de la volatilité

### Etape 1 - Univers d'investissement

500 actions de sociétés européennes qui sont les plus larges en termes de capitalisation boursière parmi 10 secteurs

### Etape 2 - Sélection des 4 « Meilleurs Secteurs »

Détermination des 4 'Meilleurs Secteurs' en fonction de leurs **scores momentum, value et risque**

### Etape 3 - Sélection des 30 actions

Sélection des actions les plus liquides et présentant les critères de risques optimaux : 80% des actions sont choisies au sein des 4 'Meilleurs secteurs'

**Indice Finvex Sector Efficient Europe 30**

## Détail du processus de sélection

- Chaque trimestre, les secteurs sont analysés en fonction de leurs scores momentum, value et risque, dans le but de sélectionner les « Meilleurs Secteurs », autrement dit les 4 secteurs ayant le meilleur score agrégé adapté aux cycles de marché.
- 30 actions sont choisies sur la base d'une analyse des risques mettant l'accent sur une faible volatilité à la baisse, un risque de perte extrême réduit et une amélioration des caractéristiques de diversification. 24 actions sont choisies au sein des 4 'Meilleurs Secteurs'.

### Zoom sur la sélection des secteurs

Une bonne sélection des secteurs peut contribuer significativement à la performance d'un portefeuille. Ceci s'explique par la sensibilité différente de chaque secteur aux différents cycles économiques. La méthode de sélection inclut un score « momentum », un score « value » et un score « risque » afin de retenir les secteurs présentant le meilleur potentiel de croissance.

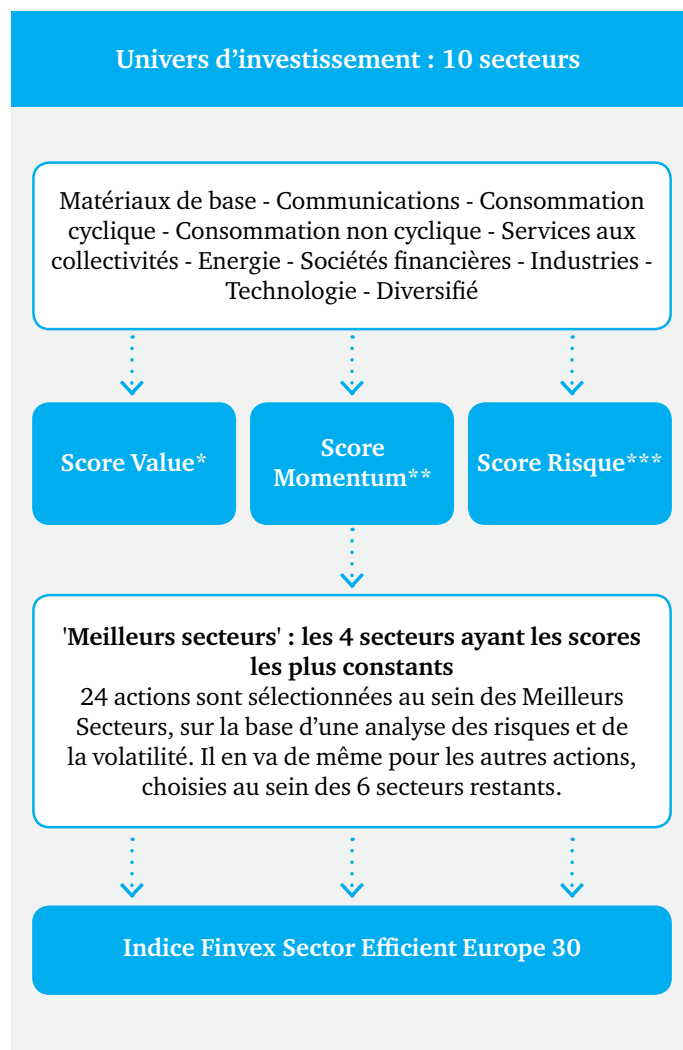
### Zoom sur la sélection des actions

Les actions au sein des « 4 Meilleurs Secteurs » sont évaluées via des techniques d'analyse de risques financiers avancées incluant les risques de ralentissement sur les marchés financiers, les situations extrêmes et la contribution au risque global :

**Filtre 1 :** exclusion des actions les moins liquides : seules les actions qui dépassent un certain seuil en termes de volumes d'échanges journaliers sont considérées.

**Filtre 2 :** sélection des actions qui ont montré des caractéristiques de risque faibles en termes de risque extrême observé dans le passé, de volatilité dans les périodes baissières et de diversification, la diversification étant un facteur potentiel de stabilité.

A l'issue de ces filtres, 30 actions sont retenues, provenant en majorité des 4 Meilleurs Secteurs (chacun de ces secteurs représente au moins 10% du portefeuille et 80% pour les 4 secteurs ensemble) et une minorité provenant des secteurs restants pour assurer une certaine diversification.



Les 30 actions sont équipondérées (c'est-à-dire un poids de 3,33% pour chaque action composant l'indice) et la composition de l'indice est revue tous les 3 mois afin de conserver une exposition aux secteurs offrant le meilleur potentiel de croissance et aux actions présentant un score de risque le plus faible possible.

Le niveau de clôture de l'indice est calculé indépendamment tous les jours par S&P Dow Jones.

L'indice est dit « Price Return ». Il reprend la valeur de toutes les actions réinvestissant leurs dividendes nets, moins un taux de dividende fixe de 4,5% par an. Ceci permet de réduire toute variabilité autour des changements potentiels de dividendes d'année en année. L'investisseur ne bénéficie donc pas de la totalité des dividendes distribués par les actions qui composent l'indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs à 4,5%, l'investisseur est désavantagé par rapport à un « Price Return » classique.

\* **Value** : une stratégie d'investissement de type « value » consiste à identifier des sociétés bon marché du point de vue de la valorisation boursière. Le principe est de détecter les actions d'entreprises que le marché sous-valorise actuellement, et qui offrent donc un potentiel intéressant à la hausse à moyen terme. Le score « Value » provient de ratios d'analyse financière.

\*\* **Momentum** : une stratégie « momentum » consiste à capitaliser sur la continuité de tendances existantes dans le marché. Ce style d'investissement part du principe que les actions qui ont obtenu de bonnes performances passées tendent à continuer de performer dans un futur proche. Le score « Momentum » provient uniquement de l'analyse du cours historique de l'action.

\*\*\* **Risque** : une stratégie « risque » consiste à identifier les sociétés qui ont montré des caractéristiques de risque faibles en termes de risque extrême observé dans le passé, de volatilité dans les périodes baissières et de diversification, la diversification étant un facteur potentiel de stabilité. Le score « Risque » provient de l'analyse du cours historique de l'action et de son effet de diversification.

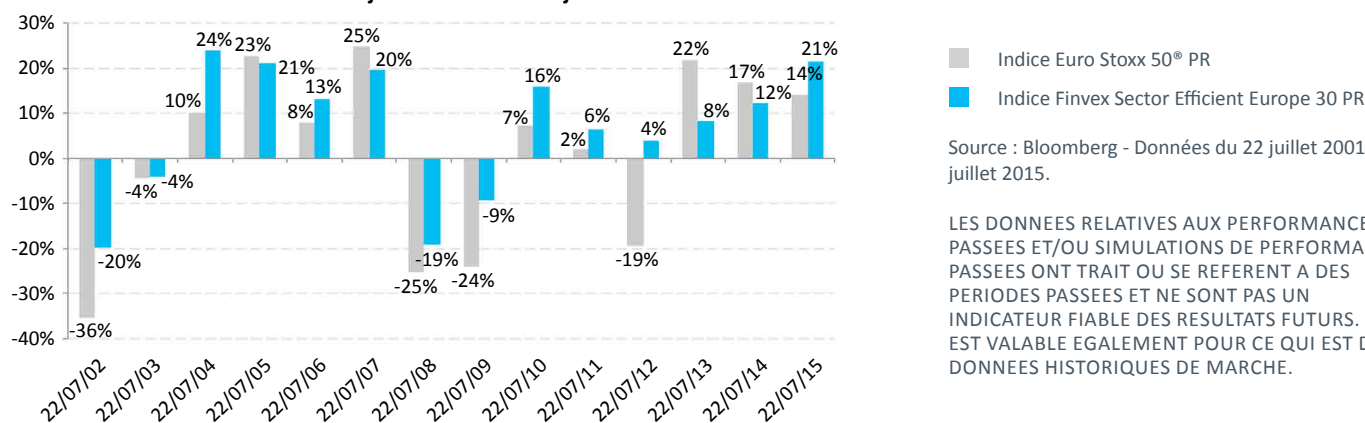
# Evolution et composition de l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Index)

L'indice a été lancé le 21 avril 2015 mais a été calculé à partir d'une valeur initiale de 1000 points en date du 5 février 2001. Toutes les données précédant le 21 avril 2015 sont le résultat de simulations, réalisées par S&P Dow Jones.

Les investisseurs peuvent consulter le site de Finvex Group à l'adresse suivante pour suivre l'évolution de l'indice ainsi que sa composition : [http://www.finvex.com/eng/indices\\_12.php](http://www.finvex.com/eng/indices_12.php)

## Evolution des indices Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Index) et Euro Stoxx 50® (Price Return) sur les dernières années

Performances annuelles calculées le 22 juillet de chaque année entre le 22 juillet 2001 et le 22 juillet 2015



Source : Bloomberg - Données du 22 juillet 2001 au 22 juillet 2015.

LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSEES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE.

## Zoom sur la performance et la volatilité à 1 an des indices Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Index) et Euro Stoxx 50® (Price Index)

	Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Index)	Euro Stoxx 50® (Price Index)
Performance annualisée sur 10 ans	6,5%	1,0%
Performance sur 1 an	21,4%	14,0%
Volatilité historique 1 an	14,3%	23,3%

Source : Bloomberg - Données du 22 juillet 2005 au 22 juillet 2015.

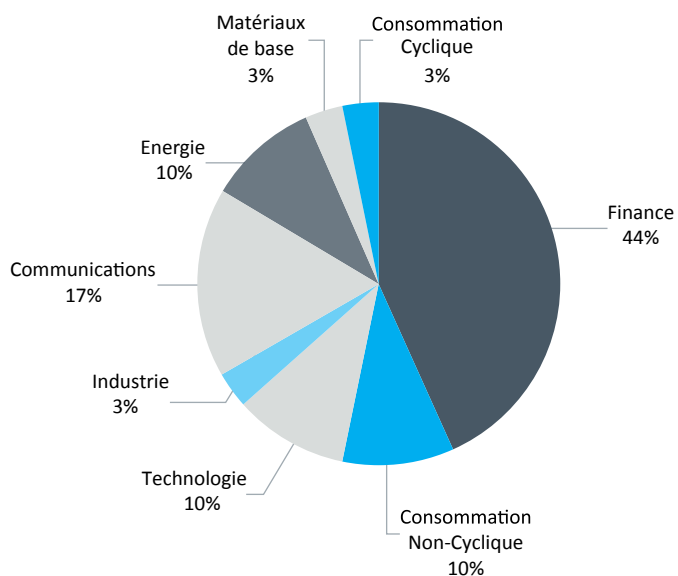
*La volatilité à 1 an représente les amplitudes de variation historiques de l'indice sur une période de un an.*

LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSEES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSEES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSEES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHE. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni CODEIS n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

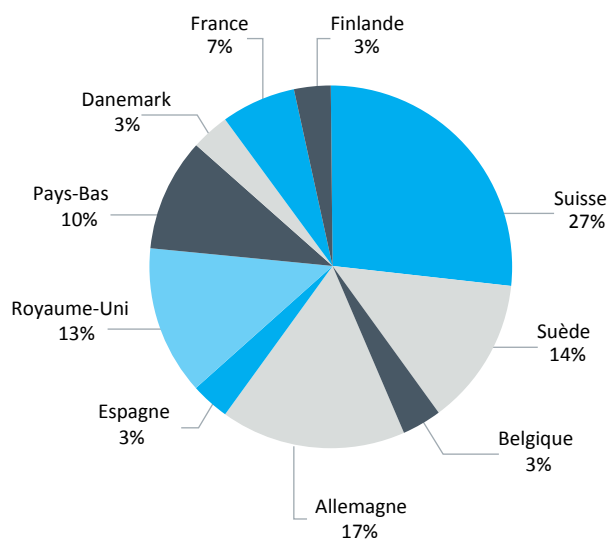


# Un indice diversifié d'un point de vue sectoriel et géographique

## REPARTITION SECTORIELLE



## REPARTITION GEOGRAPHIQUE



SOURCE : FINVEX GROUP AU 30/04/2015. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT OU SE REFERENT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

# Remboursement à l'échéance

D'une durée de 10 ans, Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector vous permet d'accéder à l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Index), un indice composé de 30 actions européennes issues principalement des 4 secteurs présentant le meilleur potentiel de croissance, et sélectionnées notamment sur la base d'une analyse de risques (voir pages 6 et 7).

**A l'échéance, Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector vous donne droit à :**

- **un remboursement de l'intégralité du capital investi (hors frais<sup>1</sup>) ;**
- **une éventuelle plus-value brute<sup>2</sup> et unique** équivalant à 100% de la moyenne des performances de l'indice

Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Index) depuis le lancement du placement observées chaque année pendant la durée du placement<sup>3</sup>.

Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de Delta Lloyd Bank S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.

Si la performance retenue à l'échéance est nulle ou négative, vous n'avez droit qu'au remboursement de l'intégralité de votre capital initial (hors frais<sup>1</sup>), sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de Delta Lloyd Bank S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.

Moyenne des performances de l'indice observées chaque année pendant la durée du placement Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector	Remboursement à l'échéance
Inférieure ou égale à 0%	100% de votre capital initial
Supérieure à 0%	100% de votre capital initial + Performance moyenne de l'indice calculée au cours de la vie du placement <sup>2</sup>

**N.B. : Le point de sortie lissé retenu pour le calcul de la performance moyenne à l'échéance peut être inférieur à la valeur de clôture de l'indice observée à la date d'échéance.**

*Les montants de remboursement présentés dans le tableau ci-dessus s'entendent sauf faillite ou défaut de paiement de Delta Lloyd Bank S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A.*

<sup>1</sup> Frais d'entrée de 2% maximum.

<sup>2</sup> Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 25% (sauf modification légale).

<sup>3</sup> Dates d'observations annuelles renseignées en page 16.

## Illustrations fictives

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du placement. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Delta Lloyd Bank S.A. ni une garantie quant à la plus-value effectivement distribuée. Dans l'hypothèse d'une faillite

ou d'un défaut de paiement de Delta Lloyd Bank S.A., de Société Générale et/ou de l'Emetteur CODEIS Securities S.A., l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, le remboursement pouvant même être nul.

	Performance très faible	Performance médiane (hausse modérée de l'indice)	Performance élevée (forte hausse puis faible baisse de l'indice sur les 3 dernières années)
Performance constatée de l'indice à l'échéance	-42,00%	34,00%	70,00%
Performance moyenne retenue de l'indice	-24,30%	28,40%	57,00%
Remboursement à l'échéance	100,00%	128,40%	157,00%
Rendement annuel actuariel avant précompte mobilier <sup>1</sup> (frais d'entrée maximum inclus <sup>2</sup> )	-0,20%	2,32%	4,39%

## Focus sur le mécanisme de calcul de la moyenne des performances de l'indice

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Performance de l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (PR) depuis le lancement du placement	17%	30%	45%	58%	65%	70%	75%	72%	68%	70%
Moyenne des performances de l'indice										57%

<sup>1</sup> Plus-value brute soumise au précompte mobilier de 25% (sauf modification légale).

<sup>2</sup> Frais d'entrée de 2% maximum.

# Principaux risques de Delta Lloyd Codeis Securities S.A. (LU) Europe Best Sector

## Double risque de crédit et impacts

Dans le cadre de cette émission effectuée par CODEIS Securities S.A., la majeure partie des fonds issus de la commercialisation des titres de créance est mise en dépôt auprès de Delta Lloyd Bank S.A. en vue de permettre le remboursement du capital investi à l'échéance, ce qui vous expose à un risque de crédit sur Delta Lloyd Bank S.A. en plus du risque de défaut de l'Emetteur CODEIS Securities S.A. En cas de défaut de l'une ou de l'autre (par exemple faillite), vous risquez de perdre l'intégralité ou une partie de votre investissement initial.

Un changement de la perception du risque de crédit de Delta Lloyd Bank S.A. peut faire varier le cours du titre au fil du temps. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel est important.

La plus-value potentielle de cet investissement à l'échéance (liée à la performance de l'indice) est obtenue grâce à un contrat de swap (contrat d'échange financier offrant le moteur de performance) conclu entre CODEIS Securities S.A. et Société Générale. Vous supportez donc en complément un risque de crédit sur Société Générale pour le droit au versement à l'échéance de la plus-value potentielle de l'investissement liée à la performance de l'indice.

La survenance d'une faillite ou d'un défaut de paiement de Société Générale au titre du swap ne constituera pas un cas de remboursement par anticipation des titres de créance, mais sera néanmoins, le cas échéant, un événement de nature à modifier la plus-value due à la date d'échéance prévue. Dans un tel contexte, et dans l'hypothèse complémentaire où Delta Lloyd Bank S.A. ne fait pas défaut, vous aurez alors droit au remboursement du capital investi (hors frais<sup>1</sup>). Pourront s'y ajouter les sommes recouvrées relatives à la créance que CODEIS Securities S.A. possède sur Société Générale (ce montant pouvant être nul). Ce versement exceptionnel pourra intervenir en une ou

plusieurs fois, jusqu'à deux ans après la date d'échéance prévue (dans le cas où la date d'échéance prévue devrait être étendue).

En raison du caractère multi-séries du compartiment dédié à Delta Lloyd Bank S.A., la survenance d'un cas d'exigibilité anticipée pour une série de titres de créance émis au sein de ce compartiment entraînera l'exigibilité anticipée<sup>2</sup>, et en conséquence le remboursement par anticipation, de l'ensemble des séries de titres encore en vie émis par le compartiment. Selon le montant effectivement remboursé, vous supportez un risque de perte en capital.

Si Delta Lloyd Bank S.A. venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, le dépôt effectué par l'Emetteur auprès d'elle dans le cadre de l'émission des notes pourrait être annulé, en tout ou en partie, ou converti en instruments de capitaux propres (actions), sur décision du régulateur. Dans ce cas, étant donné que ce dépôt sert au remboursement du capital investi à l'investisseur, celui-ci court le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles il a droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi.

## Risque de rendement

Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector n'offre pas de rendement fixe à l'échéance. Si la moyenne des performances de l'indice depuis l'origine, observées au cours de la vie du placement, est nulle ou négative, vous ne réaliserez pas de rendement positif. Par ailleurs, la performance moyenne de l'indice retenue à l'échéance peut être inférieure à la performance finale de l'indice calculée à partir de la valeur de clôture de l'indice à la date d'échéance.

## Risque de fluctuation du prix

Vous devez être conscient que le cours de Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieur au prix d'émission. En cas de vente anticipée, vous pouvez alors subir une perte en capital. D'ici à l'échéance, le cours de Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution de l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 Index (Price Index), des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de Delta Lloyd Bank S.A. Le droit au remboursement de minimum 100% du capital investi (hors frais<sup>1</sup>) ne vaut qu'à l'échéance.

<sup>1</sup> Frais d'entrée de 2% maximum.

<sup>2</sup> Veuillez vous référer aux caractéristiques techniques en page 14 pour le détail de l'exigibilité anticipée.

## Risque de liquidité

Les titres de créance ne seront pas cotés sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, Société Générale assurera une certaine liquidité quotidienne dans des conditions normales de marché (avec une fourchette achat/vente de 1%), dont l'appréciation revient à Société Générale. En général, il n'est pas dans l'intérêt du client de vendre anticipativement son titre de créance. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Société Générale. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à Société Générale se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché. Delta Lloyd Bank s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur du placement (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).

## Risque lié à l'indice

Si l'indice était affecté par un événement exceptionnel (comme une modification matérielle, sa suppression ou la non-publication de sa valeur, etc.), les conditions de l'obligation structurée pourraient être ajustées afin de tenir compte de cet événement et l'Emetteur aura la possibilité de procéder à un remboursement anticipé à la valeur de marché des titres, qui peut être supérieure ou inférieure à la valeur nominale des obligations structurées. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit. Plus de détails sur ces événements et leurs conséquences pour l'investisseur en pages 209 à 235 du Prospectus de Base du programme d'émission CODEIS (section 'Technical Annex'). Société Générale en tant qu'Arrangeur déclare que le produit Delta Lloyd Codeis Securities S.A. (LU) Europe Best Sector est conforme à l'ensemble des textes réglementaires et lois du Royaume de Belgique et notamment les articles applicables aux produits considérés du Code de droit économique belge. A ce titre, Société Générale dans son rôle d'agent de calcul et CODEIS Securities S.A. comme émetteur s'engagent à respecter le Code de droit économique belge dans l'application des clauses relatives au produit contenues dans le Prospectus de Base et/ou le Drawdown Prospectus.

# Caractéristiques techniques

## Zoom sur l'Emetteur CODEIS Securities S.A., société de droit luxembourgeois

Le support d'information relatif à Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector est le Drawdown Prospectus daté du 3 août 2015 ('Issue of up to EUR 50,000,000 Series 12/15.09/A0049 Notes due 16 October 2025 linked to Finvex Sector Efficient Europe 30 Index').

CODEIS Securities S.A. est une société de titrisation dont les statuts permettent la création d'un ou plusieurs compartiment(s) ségrégué(s). L'objet de CODEIS Securities S.A. est l'émission de titres sécurisés par des actifs distincts détenus par ces compartiments.

Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector sera émis dans le cadre d'un compartiment multi-séries dédié à Delta Lloyd et utilisé pour l'émission de plusieurs séries de titres de créance. Les investisseurs potentiels dans ces titres de créance auront un recours limité aux actifs détenus par ce compartiment. Ainsi, en cas de défaut de CODEIS Securities S.A. au titre d'un compartiment, les créanciers dudit compartiment pourront saisir les seuls actifs de ce compartiment mais n'auront aucun recours sur les actifs des autres compartiments de l'Emetteur. Cela permet de protéger l'investisseur en cas de mise en liquidation de tout autre compartiment.

Dans le cadre de la présente émission, CODEIS Securities S.A. place chez Delta Lloyd Bank S.A., au titre d'un dépôt, la majeure partie des sommes issues de la commercialisation des titres, permettant d'assurer le remboursement du capital (en l'absence des risques de défaut de Delta Lloyd Bank S.A. et/ou de l'Emetteur). Le solde est utilisé pour financer le swap (contrat d'échange financier offrant le moteur de performance) entre CODEIS Securities S.A. et Société Générale, en vue de donner droit à l'échéance, en plus du remboursement du capital, à la

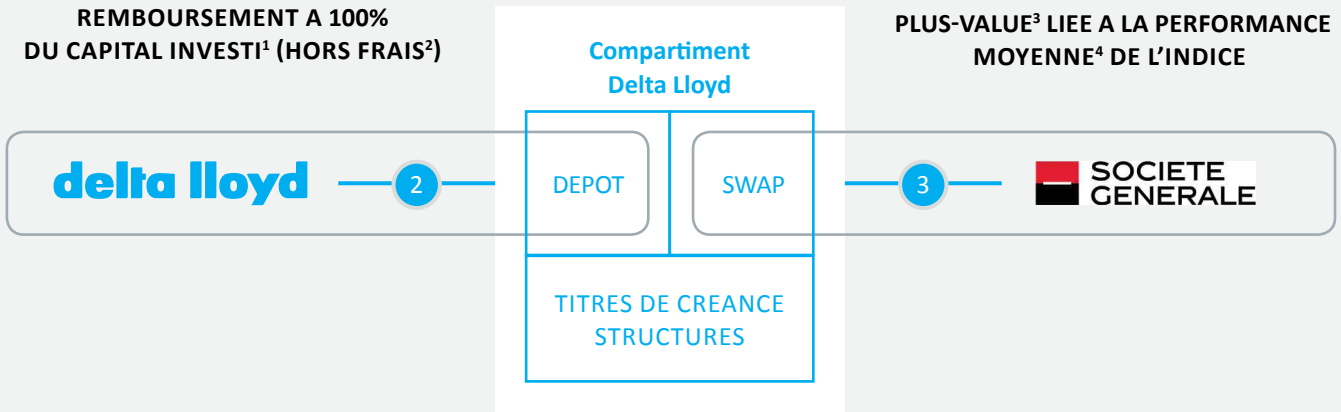
plus-value potentielle liée à l'indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Index). Le(s) dépôt(s) auprès de Delta Lloyd Bank S.A. et le(s) swap(s) de performance constituent les seuls actifs du compartiment.

Ces titres de créance sont sécurisés par le droit de créance que détient CODEIS Securities S.A. sur Delta Lloyd Bank S.A. au titre de la restitution des sommes placées en dépôt. En cas de défaut de CODEIS Securities S.A., un Trustee indépendant représentant les investisseurs et agissant dans leur intérêt procédera à la restitution du dépôt afin de permettre le remboursement anticipé des titres de créance. Dès lors, le montant remboursé à chaque investisseur sera déterminé sur la base des montants recouverts par le Trustee.

Par ailleurs, il existe d'autres événements pouvant conduire à un remboursement anticipé des titres de créance tels que, sans que cette liste soit exhaustive, la résiliation du contrat de dépôt (pouvant être consécutive entre autres à une déclaration de situation de cessation de paiement affectant Delta Lloyd Bank S.A. ou une violation de ses obligations en vertu du contrat de dépôt) ou l'adoption d'une mesure fiscale défavorable ou l'adoption d'une réglementation rendant le maintien de l'émission impossible. L'émetteur pourra alors initier le remboursement anticipé des titres et exiger le remboursement du dépôt effectué chez Delta Lloyd Bank S.A. Le montant remboursé à chaque investisseur sera déterminé sur la base des montants recouverts. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le montant remboursé pourra être substantiellement inférieur à la valeur nominale des titres de créance. Pour plus de détails, veuillez vous référer au Drawdown Prospectus. Société Générale en tant qu'Arrangeur déclare que le produit Delta Lloyd Codeis Securities S.A. (LU) Europe Best Sector est conforme à l'ensemble des textes réglementaires et lois du Royaume de Belgique et notamment les articles applicables aux produits considérés du Code de droit économique belge. A ce titre, Société Générale dans son rôle d'agent de calcul et CODEIS Securities S.A. comme émetteur s'engagent à respecter le Code de droit économique belge dans l'application des clauses relatives au produit contenues dans le Prospectus de Base et/ou le Drawdown Prospectus.

**REMBOURSEMENT A 100%  
DU CAPITAL INVESTI<sup>1</sup> (HORS FRAIS<sup>2</sup>)**

**PLUS-VALUE<sup>3</sup> LIEE A LA PERFORMANCE  
MOYENNE<sup>4</sup> DE L'INDICE**



**1<sup>er</sup> étape**

CODEIS Securities S.A. émet les titres de créance structurés Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector, que les investisseurs finaux achètent.

**2<sup>e</sup> étape**

La majeure partie des fonds issus de la commercialisation des titres de créance est mise en dépôt auprès de Delta Lloyd Bank S.A. Ce placement produit un intérêt qui est capitalisé jusqu'à l'échéance en vue de garantir le remboursement du capital initial (hors frais d'entrée<sup>2</sup>) à hauteur de 100% à l'échéance.

**3<sup>e</sup> étape**

Société Générale fournit à CODEIS Securities S.A. le moteur de performance des titres de créance par le biais d'un swap conclu entre ces deux parties. Ceci permet le paiement de la performance de Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector par CODEIS Securities S.A. à l'échéance.

<sup>1</sup> Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de CODEIS Securities S.A. et/ou Delta Lloyd Bank S.A.

<sup>2</sup> Frais d'entrée de maximum 2%.

<sup>3</sup> Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de CODEIS Securities S.A. et/ou Société Générale.

<sup>4</sup> Moyenne des performances de l'indice depuis le lancement du placement, observées chaque année pendant la durée du placement.

## Principales caractéristiques financières

<b>Nom</b>	Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector
<b>Code ISIN</b>	XS1253561689
<b>Prix d'émission</b>	100%
<b>Frais et commissions</b>	<p>Frais d'entrée en sus du prix d'émission, payables à Delta Lloyd Bank S.A.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• &lt; 25 000 EUR : 2,00%</li> <li>• 25 000 – 49 000 EUR : 1,75%</li> <li>• 50 000 – 74 000 EUR : 1,50%</li> <li>• ≥ 75 000 EUR : 1,25%</li> </ul> <p><b>Commission de distribution et de partenariat</b></p> <p>Société Générale paiera à Delta Lloyd Bank S.A., en tant que distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des titres) pouvant aller jusqu'à 1,0% par an du montant des titres effectivement placé. Du fait d'un accord de partenariat existant entre Delta Lloyd Bank S.A. et Société Générale, cette dernière paiera également à Delta Lloyd une participation aux frais marketing supportés par Delta Lloyd Bank S.A. (pouvant aller jusqu'à 500 000 EUR par année), ainsi qu'une commission de partenariat annuelle de maximum 0,20% sur le portefeuille total en fin d'année des titres structurés par Société Générale et distribués dans le réseau de Delta Lloyd Bank (ou, s'il s'agit d'un montant plus élevé, jusqu'à 2,50% sur la production annuelle réalisée par Delta Lloyd Bank). Eu égard à cet accord de partenariat, cette participation aux frais marketing ainsi que la commission de partenariat sont dues uniquement si, et tant que Delta Lloyd, pour son offre de produits structurés, ne propose que des titres structurés par Société Générale. Les frais de distribution et tous les autres frais éventuels facturés par l'Emetteur pour la structuration et le lancement de Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector sont déjà inclus dans le prix d'émission.</p>
<b>Emetteur</b>	CODEIS Securities S.A., société de droit luxembourgeois (voir description page 14)
<b>Distributeur</b>	Delta Lloyd Bank S.A.
<b>Type</b>	Titre de créance de droit anglais
<b>Devise</b>	EUR
<b>Coupure</b>	1 000 EUR
<b>Minimum d'investissement</b>	1 000 EUR
<b>Période de commercialisation</b>	Du 4 août 2015 au 2 octobre 2015
<b>Date d'émission</b>	9 octobre 2015
<b>Date d'échéance</b>	16 octobre 2025
<b>Date de constatation initiale</b>	9 octobre 2015
<b>Dates des observations annuelles</b>	10 octobre 2016 ; 9 octobre 2017 ; 9 octobre 2018 ; 9 octobre 2019 ; 9 octobre 2020 ; 11 octobre 2021 ; 10 octobre 2022 ; 9 octobre 2023 ; 9 octobre 2024 ; 9 octobre 2025
<b>Sous-jacent</b>	Indice Finvex Sector Efficient Europe 30 (Price Index) Ticker Bloomberg : FSECEUE Index
<b>Profil d'investisseur</b>	<p>Uniquement</p> <p>- Dans le cadre de l'approche classique de détermination des profils d'investisseur : les investisseurs dont le profil d'investisseur permet un investissement à long terme tel que 'Defensive Long Term', 'Conservative Long Term', 'Balanced Long Term', 'Growth Long Term' et 'Full Equity Long Term', cet investissement à risque étant considéré comme un produit de type 'bond'.</p> <p>- Dans le cadre de la nouvelle approche de détermination des profils d'investisseur (Guide Financier) : les investisseurs qui ont un objectif d'investissement de 10 ans ou plus, cet investissement étant considéré comme un produit de protection.</p> <p>En outre, le portefeuille mobilier de l'investisseur, suite à la souscription de cet investissement complexe à capital protégé, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné.</p> <p>Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Delta Lloyd Bank.</p> <p>Delta Lloyd Bank vous recommande d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, si vous comprenez quels risques y sont liés.</p> <p>Delta Lloyd Bank devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisante de celui-ci. Dans le cas où le produit ne serait pas approprié pour vous, Delta Lloyd Bank doit vous en avertir. Si la banque vous recommande ce produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expériences dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière. En outre, Delta Lloyd Bank s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit.</p>
<b>Fiscalité</b>	<p>Applicable à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Précompte mobilier : 25% (2015).</li> <li>- Taxe sur Opérations de Bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,09% (maximum 650 EUR) sur le marché secondaire.</li> </ul> <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p>
<b>Revente avant l'échéance</b>	<p>Les titres de créance ne seront pas cotés sur un marché. Pour les investisseurs souhaitant revendre leurs titres avant la date d'échéance, Société Générale assurera une certaine liquidité quotidienne dans des conditions normales de marché (avec une fourchette achat/vente de 1%), dont l'appréciation revient à Société Générale. Cette liquidité pourra par ailleurs être altérée ou suspendue temporairement, sans préavis, à la discrétion de Société Générale. L'investisseur pourrait donc être dans l'impossibilité de revendre ses titres avant l'échéance. La revente à Société Générale se fera à un prix déterminé par cette dernière en fonction des paramètres de marché. Delta Lloyd Bank s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur du produit (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).</p>
<b>Publication de la valeur du produit</b>	<p>La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Delta Lloyd et publiée au minimum une fois par mois sur <a href="https://www.deltalloydbank.be/fr/cours-infos">https://www.deltalloydbank.be/fr/cours-infos</a></p>
<b>Documentation</b>	<p>Le présent document est à caractère commercial et non à caractère réglementaire.</p> <p>Avant toute souscription, les investisseurs sont invités à se procurer et à lire attentivement le Drawdown Prospectus dédié à cette émission, daté du 3 août 2015 ('Issue of up to EUR 50,000,000 Series 12/15.09/A0049 Notes due 16 October 2025 linked to the Finvex Sector Efficient Europe 30 Index') et approuvé par la CSSF (le 'Drawdown Prospectus'). Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du Drawdown Prospectus et notamment à se reporter à la rubrique 'Risk Factors' de ce Drawdown Prospectus. Les principales caractéristiques de Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector, émises par CODEIS Securities S.A., exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. Le Drawdown Prospectus est disponible gratuitement dans toutes les agences Delta Lloyd Bank S.A. et sur <a href="http://deltalloydbank.be">deltalloydbank.be</a>.</p>
<b>Réclamation</b>	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Delta Lloyd Bank S.A. (Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles), via <a href="http://deltalloydbank.be">deltalloydbank.be</a> ou via <a href="mailto:plaintes@deltalloydbank.be">plaintes@deltalloydbank.be</a> et ce, dans les délais prévus par les Conditions Bancaires Générales de la banque disponibles dans toutes les agences Delta Lloyd Bank et sur <a href="http://deltalloydbank.be">deltalloydbank.be</a>. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, rue Belliard 15-17 b.8, 1040 Bruxelles (<a href="http://www.ombudsfin.be">www.ombudsfin.be</a>).</p>



# Avis important

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques. CODEIS Securities S.A. ('CODEIS') est l'Émetteur du produit. Société Générale sera la contrepartie de CODEIS au titre d'une opération de couverture, opération qui fait partie des actifs du compartiment de CODEIS adossés au produit et elle agira également en tant que Gestionnaire des Actifs du Compartiment et comme Agent de Calcul. L'attention des investisseurs est attirée sur l'intervention de Société Générale en tant que contrepartie de CODEIS, de Gestionnaire des Actifs du Compartiment et d'Agent de Calcul (tels que ces termes sont définis dans le Drawdown Prospectus du produit) et sur les potentiels conflits d'intérêts pouvant en résulter. Nous attirons votre attention sur le fait que certaines filiales du groupe Société Générale participent par ailleurs au bon fonctionnement de l'Émetteur CODEIS Securities S.A. Les paiements faits par CODEIS au titre du produit proviennent des paiements reçus par CODEIS au titre des actifs détenus par le compartiment de CODEIS qui participe à l'émission du produit. Les investisseurs doivent être informés du fait que ces paiements ne se feront uniquement que si les flux de trésorerie générés par ces actifs sont suffisants pour couvrir ces obligations de paiements. En particulier, tout évènement tel qu'un défaut de paiement, un report de paiement ou un évènement de nature fiscale concernant l'un des actifs du compartiment de CODEIS participant à l'émission du produit peut déclencher le défaut de paiement de CODEIS sur le produit et/ou le remboursement anticipé du produit. En cas de liquidation du compartiment de CODEIS, les investisseurs dans le produit ont un recours limité aux actifs du compartiment lié au produit. Après que ces actifs aient été liquidés et les produits distribués selon l'ordre de priorité décrit dans le Drawdown Prospectus, les investisseurs ne sont pas autorisés à intenter d'autres recours contre CODEIS pour recouvrer toute somme, y compris une demande de mise en liquidation judiciaire, et aucun montant supplémentaire ne sera dû par CODEIS au titre du produit.

**Facteurs de risque** : les investisseurs doivent se reporter au Drawdown Prospectus avant tout investissement dans le produit. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique 'facteurs de risques' du Drawdown Prospectus du produit.

**Restrictions générales de vente** : il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. Vous trouverez plus d'informations sur les profils d'investisseur auprès de votre agence Delta Lloyd Bank.

**Informations sur les commissions** : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la 'Personne Intéressée') est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale ou CODEIS paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**Agrément** : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

**Protection du capital à l'échéance** : nonobstant le fait que la formule de paiement ou de remboursement du produit comporte une protection totale ou partielle du capital, (i) une telle protection ne vaut qu'à la date d'échéance et (ii) l'investisseur est exposé au risque de crédit et à la performance des actifs collatéralisés. Avant la date d'échéance, le prix ou la valeur du produit peut être inférieur au niveau de cette protection du capital et l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance. A la date de maturité, la valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant initialement investi et, dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

**Performances sur la base de performances brutes** : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

**Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit** : seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du/des instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

**Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique** : LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT, A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE 'U.S. PERSON' (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET, PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

**Avertissement relatif à l'Indice** : l'indice mentionné dans le présent document ('l'Indice') n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. Ce texte est une traduction donnée à titre indicatif. The Finvex Sector Efficient Europe 30 Index (the « Index ») is the exclusive property of Finvex Group (« Finvex »), which has contracted with S&P Opco, LLC (a subsidiary of S&P Dow Jones Indices LLC) (« S&P Dow Jones Indices ») to calculate and maintain the Index. The Index is not sponsored by S&P Dow Jones Indices or its affiliates. Neither S&P Dow Jones Indices, nor any of their affiliates will be liable for any errors or omissions in calculating the Index. « Calculated by S&P Dow Jones Indices » and the related stylized mark(s) are service marks of Standard & Poor's Financial Services LLC (« SPFS ») and have been licensed for use by S&P Dow Jones Indices and sublicensed for certain purposes by Finvex. SG's Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector is not sponsored, endorsed, sold or promoted by S&P Dow Jones Indices, SPFS, or any of their affiliates (collectively, « S&P Dow Jones Indices Entities »). S&P Dow Jones Indices Entities do not make any representation or warranty, express or implied, to the owners of the SG's Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector or any member of the public regarding the advisability of investing in securities generally or in SG's Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector particularly or the ability of the Index to track general market performance. S&P Dow Jones Indices Entities only relationship to Finvex and SG with respect to the Index is the licensing of certain trademarks, service marks and trade names of S&P Dow Jones Indices Entities and the provision of the calculation and maintenance services related to the Index. S&P Dow Jones Indices Entities are not responsible for and have not participated in the determination of the prices and amount of the Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector or the timing of the issuance or sale of the Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector or in the determination or calculation of the equation by which the Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector are converted into cash or other redemption mechanics. S&P Dow Jones Indices Entities have no obligation or liability in connection with the administration, marketing or trading of the Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector. S&P Dow Jones Indices LLC is not an investment advisor. Inclusion of a security within the Index is not a recommendation by S&P Dow Jones Indices Entities to buy, sell, or hold such security, nor is it investment advice. S&P DOW JONES INDICES ENTITIES DOES NOT GUARANTEE THE ADEQUACY, ACCURACY, TIMELINESS AND/OR THE COMPLETENESS OF THE INDEX OR ANY DATA RELATED THERETO OR ANY COMMUNICATION, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, ORAL OR WRITTEN COMMUNICATION (INCLUDING ELECTRONIC COMMUNICATIONS) WITH RESPECT THERETO. S&P DOW JONES INDICES ENTITIES SHALL NOT BE SUBJECT TO ANY DAMAGES OR LIABILITY FOR ANY ERRORS, OMISSIONS, OR DELAYS THEREIN. S&P DOW JONES INDICES ENTITIES MAKES NO EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, AND EXPRESSLY DISCLAIMS ALL WARRANTIES, OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR USE OR AS TO RESULTS TO BE OBTAINED BY FINVEX AND SG, OWNERS OF THE SG'S Delta Lloyd CODEIS Securities S.A. (LU) Europe Best Sector, OR ANY OTHER PERSON OR ENTITY FROM THE USE OF THE INDEX OR WITH RESPECT TO ANY DATA RELATED THERETO. WITHOUT LIMITING ANY OF THE FOREGOING, IN NO EVENT WHATSOEVER SHALL S&P DOW JONES INDICES ENTITIES BE LIABLE FOR ANY INDIRECT, SPECIAL, INCIDENTAL, PUNITIVE, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, LOSS OF PROFITS, TRADING LOSSES, LOST TIME OR GOODWILL, EVEN IF THEY HAVE BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES, WHETHER IN CONTRACT, TORT, STRICT LIABILITY, OR OTHERWISE.

**Traitement fiscal attendu** : le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

**Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes** : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien que l'information ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni CODEIS n'assument aucune responsabilité à cet égard.

**Données de marché** : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.





